

GUIDE DE DECONFINEMENT

Le 13 mai 2020, à l'attention des jardiniers et Jardinières des Jardins Familiaux.

Suite à l'annonce du gouvernement et jusqu'à nouvel ordre, le déconfinement a lieu à partir du 11 mai 2020. La Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs vous fait part de ses recommandations si vous souhaitez vous rendre dans vos jardins.

1. Quelques rappels de la situation

a) Transmission du virus de la COVID-19

Le virus se transmet principalement par les fluides (gouttelettes de salive) et par contact direct. Évidemment, la probabilité d'être infecté augmente selon la durée et la proximité des contacts avec une personne déjà infectée. Selon les données épidémiologiques disponibles à ce jour, la plupart des cas connus de transmission du virus de la COVID-19 impliquent une personne symptomatique (ex. fièvre, toux, difficultés respiratoires, etc.).

b) Ne vous rendez pas au jardin si vous êtes malade

Appelez votre médecin traitant avant de vous rendre dans son cabinet ou les urgences si vous avez les symptômes suivants :

- Fièvre
- Toux sèche
- Souffle court ou difficulté respiratoire

c) N'oubliez pas, les personnes dites « à hauts risques de contaminations » sont les suivantes :

- Les personnes de plus de 60 ans.
- Les personnes aux systèmes immunitaires faibles.
- Les personnes allergiques ou asthmatiques.

d) Nettoyage et désinfection

La transmission par contact indirect (ex : objets contaminés) est peut-être possible. Les études et les informations disponibles tendent à montrer que les coronavirus peuvent persister plus de 24 heures sur les surfaces contaminées. Le nettoyage diminue le nombre de virus et le risque de contagion, sans pour autant tous les supprimer. Il faut aussi procéder à la désinfection des surfaces à l'aide des produits de désinfection habituels.

e) Attestation ? Déplacements limités ?

- Plus besoin de se munir d'une attestation pour se rendre dans les jardins.
- Pas de restriction si vous habitez à moins de 100 km, vous pouvez vous rendre dans les jardins.

2. Quelques recommandations une fois dans les jardins

Point important:

- Le respect des gestes barrières et des distances est obligatoire, mis en place par le gouvernement.
- Selon les régions et les communes, des règles différentes ont été fixées dans les jardins.

Tant que vos présidents, maires ou préfectures ne vous informent pas de la levée de ces règles, elles resteront en vigueur.

- Les enfants ne sont pas interdits dans les jardins.

a) Les distances à respecter

- Eviter de se croiser dans les jardins, 2 mètres de distance à respecter.
- Eviter d'être plus d'une personne par parcelle ou deux si résidentes sous le même toit.
- Eviter les regroupements.
- Mettre en place un système de rotations si les parcelles font moins de 20m².

(Se renseigner sur les règles instaurées par vos présidents ou la commune)

b) Les gestes barrières à respecter

- Ne pas vous faire la bise ou vous serrer la main entre ami(e)s et voisin de parcelle.
- Se laver régulièrement les mains avant et en sortant des jardins, avec du savon ou du gel hydroalcoolique.
- Eternuer dans votre coude.
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique et le jeter dans une poubelle.
- Ne pas porter ses mains au visage (surtout nez, bouche, yeux).

c) Hygiène dans les jardins

- Porter une tenue spéciale jardin.
- Prendre avec soi une nouvelle tenue pour retrouver votre famille.
- Eviter de toucher ses clés, ses téléphones ou autres éléments, suite à un contact avec un objet touché par quelqu'un d'autre.
- Ne pas échanger ses outils ou seulement si vous portez des gants.
- Travailler le plus possible avec des gants.
- Vous pouvez utiliser des lingettes désinfectantes pour nettoyer les outils amenés à être utilisés par le collectif.
- Si vous vous échangez des denrées, ne pas vous les passer directement, les déposer dans un sac ou une barquette à l'entrée ou dans la parcelle. Une fois récupérés, bien les passer sous l'eau (surtout ne pas utiliser de détergent type javel).

Dans le contexte actuel, il est donc recommandé de rehausser les mesures de nettoyage et de désinfection des surfaces fréquemment touchées (ex. manches à outils, tuyau d'arrosage, poignée des brouettes, robinet d'eau collectif).

d) Gestion des déchets

- Si vous utilisez des gants jetables, ou masques non réutilisables, merci de les jeter dans les poubelles et de ne pas les jeter sur le sol !
- N'oubliez pas : aucun dépôt sauvage n'est toléré dans les jardins.

La Direction de la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs

Le 13/05/20 à Paris